

EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident limité à l'intérieur de l'usine, c'est XPO Supply Chain qui prend les mesures d'urgence avec l'aide éventuelle des secours extérieurs (pompiers...). C'est le déclenchement du Plan d'Opération Interne (POI).

Si le sinistre s'étend à l'extérieur du site, c'est le Préfet, prévenu par XPO Supply Chain dans le cadre des procédures POI, qui coordonne l'ensemble des moyens d'intervention en déclenchant le Plan Particulier d'Intervention (PPI).

BON RÉFLEXE = PRENDRE CONNAISSANCE DE L'ALERTE

La sirène de l'établissement retentit en reproduisant le code national d'alerte en cas de déclenchement du Plan Particulier d'Intervention (PPI) par la Préfecture. Il s'agit d'un signal modulé (le son monte et descend) pendant 1 minute et 41 secondes, répété au moins 3 fois de suite, avec un intervalle de 5 secondes.



LES CONSIGNES À SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT SONT DÉTAILLÉES SUR LA FICHE CI-JOINTE QUE NOUS VOUS REMERCIONS DE LIRE ATTENTIVEMENT ET DE CONSERVER.



LE PÉRIMÈTRE PPI

D'après l'étude de danger les installations voisines sont :

Mory Team (fermé) / Cofiroute

Commune d'Autroche

POUR EN SAVOIR PLUS...

Vous pouvez contacter directement :

XPO Supply Chain France - Site d'Artenay

ZAC du Moulin
45410 ARTENAY

Préfecture du Loiret

181 rue de Bourgogne
45042 Orléans cedex
Tél : 02 38 81 40 00
www.loiret.pref.gouv.fr

Mairie d'Artenay

Tél : 02 38 80 40 17
Fax : 02 38 80 01 98

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

6 rue Charles de Coulomb
45075 Orléans cedex 02
Tél : 02 38 41 76 00
www.centre.drire.gouv.fr

XPOLogistics
Supply Chain France

SITE D'ARTENAY

COMMUNICATION SUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES & LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN CAS D'ALERTE.

Cette plaquette est à l'usage des habitants de la commune d'Autroche ainsi que des salariés des entreprises jouxtant notre site dans la zone d'activité d'Artenay.

Elle est destinée à les informer en présentant brièvement la société XPO Supply Chain France, les risques industriels potentiels liés aux activités qui y sont réalisées, ainsi que les mesures de protection prises et les consignes à suivre en cas d'alerte dans l'éventualité d'un accident majeur sur notre site.



Vous vivez ou travaillez à proximité de notre établissement ? Sachez que nous œuvrons en commun avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales afin de renforcer votre information et votre sécurité.

La communication de ce document est réalisée conformément au droit à l'information de la société civile sur les risques industriels et technologiques.



LE SITE XPO Supply Chain France d'ARTENAY

LA SOCIÉTÉ ET SON SITE

La société XPO Supply Chain France est depuis 1998 une filiale du groupe XPO Logistics. Ce dernier est un des leaders européens du transport de marchandises et de la logistique. Il emploie aujourd'hui 29 300 personnes et dispose d'une flotte de 8 000 véhicules tracteurs.

Actuellement la division logistique du Groupe XPO Logistics gère 196 sites d'exploitation en Europe, majoritairement en France mais aussi en Grande-Bretagne, en Hongrie, en Italie, aux Pays-Bas, en République Tchèque, en Roumanie et en Suisse.

Implanté dans la zone d'activité d'Artenay, les bâtiments représentent 18 000 m². Il emploie 85 salariés permanents et quelques dizaines d'emplois temporaires.

Le site XPO Supply Chain France d'Artenay est un site classé SEVESO seuil haut en raison de sa capacité de stockage de matières dangereuses.

L'ACTIVITÉ LOGISTIQUE DU SITE D'ARTENAY

Réception, stockage, préparation de commandes, conditionnement à façon, expédition pour différents clients tels que les industriels et la grande distribution.

LA MAÎTRISE DES RISQUES

Conscients depuis toujours de l'importance de la sécurité dans le cadre de ses activités logistiques, la prévention des risques constitue un axe prioritaire pour XPO Logistics.

Aussi, la maîtrise des risques est organisée pour faire face à l'éventualité d'un accident avec des plans de secours les mieux adaptés possibles et régulièrement optimisés, mais aussi pour mettre à disposition de la société civile, de ses élus, des associations et des habitants, des informations sur les réalités et les éventuelles difficultés de la prévention.

LA RÉDUCTION DU RISQUE

Conformément à la directive européenne SEVESO, l'établissement a mis en place une politique stricte visant à réduire le risque de survenance.

✓ **Etude De Danger (EDD)** : effectuée en 2010 afin d'obtenir la nouvelle autorisation préfectorale. Celle-ci a permis d'actualiser l'identification de tous les scénarii de risques encourus et de leurs conséquences pouvant survenir au niveau de l'établissement.

✓ **Politique Sécurité et Système de Gestion de la Sécurité (SGS)** : mis en place afin de suivre les actions menées, les objectifs, les critères techniques et le management du personnel ainsi que le retour

✓ **Formation à la sécurité** : afin de sensibiliser le personnel aux risques du travail et de faire connaître à chacun les précautions à prendre pour les maîtriser.

✓ **Nombreux dispositifs techniques répartis partout sur le site** : extinction automatique, cloisonnement de stockage, matériel incendie.

Au vu de l'étude de dangers et de l'expertise réalisée par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, des effets indirects pourraient être observés à l'extérieur du site en cas de survenue d'un accident majeur.

Il s'agit d'un **risque d'incendie avec des effets thermiques et d'un risque toxique** (fuites liquides, fumées, brouillard).

Bien que peu probable, et donc au titre du principe de précaution, le préfet du Loiret a retenu, dans le cadre du PPI, un périmètre de la zone de danger qui s'applique aux entreprises limitrophes et habitants d'Autroche afin de garantir la mobilisation des secours dans les meilleures conditions.

Ce périmètre, qui prend en compte tous les accidents potentiels, va au-delà des limites des zones d'effets modélisés par calcul. Il correspond à une zone de protection sécuritaire des populations, sachant qu'il n'y a pas de confinement et de réagage efficacement du site. rapidement si un incident ou un accident devait survenir, cela passe par la mise en place de plans d'urgence.

Il en existe 2 types selon que l'évènement franchisse ou non les limites du site.

- **Un plan d'opération interne (POI)** reprenant les scénarii d'accidents majeurs identifiés dans l'étude de danger. Il est conçu, élaboré et déclenché par XPO Supply Chain France et s'applique en cas d'accident circonscrit à l'intérieur du site.

Il définit les mesures d'urgence à prendre par le responsable XPO Supply Chain France avec l'aide éventuelle de renforts extérieurs (pompiers, entreprises d'assistance).

Son objectif est de limiter l'effet de l'accident et d'éviter sa propagation à l'extérieur de l'établissement. Il constitue la base d'exercices de sécurité qui sont au minimum annuels.

Des exercices sont réalisés en collaboration avec les pompiers du service départemental d'incendie et de secours du Loiret, qui dispose par ailleurs de toutes les informations nécessaires relatives à notre site, afin de favoriser leur connaissance des lieux et des produits stockés.

- **Un plan particulier d'intervention (PPI)** consultable en mairie, qui est élaboré et déclenché par le préfet et qui s'applique en cas d'accident s'étendant à l'extérieur du site.

Il définit l'organisation de l'ensemble des moyens d'intervention (pompiers, gendarmerie, mairie, samu, DREAL, etc.) coordonnés sous l'autorité du préfet.

QUELS SONT LES BONS RÉFLEXES ?



Signal national d'alerte

1 min. 41 sec. 1 min. 41 sec. 1 min. 41 sec.
5 sec. 5 sec.

Dès le signal d'alerte : Son modulé
Vous devez suivre les consignes suivantes



1 - Enfermez-vous

Si vous êtes dehors, entrer dans le bâtiment en dur le plus proche de chez vous; si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et rejoignez le bâtiment en dur le plus proche; ne tentez pas de vous enfuir, vous pourriez être plus exposé au danger; une fois confiné à l'abris, éloignez-vous le plus possible des fenêtres afin de vous protéger d'éventuels bris de vitres.

2 - Calfeutrez-vous

Avant tout, assurez-vous que toutes les issues sont bien fermées; obstruez les ouvertures externes, portes et fenêtres; coupez tout ventilation, climatisation et/ou chauffage ayant une prise d'air extérieure; soyez patients, la durée de mise à l'abri ne devrait pas dépasser quelques heures.

3 - Ecoutez la radio fm (France Info 105.5 / France Bleu 100.9 / Vibration 92.4) afin de connaître la nature du danger, de suivre l'évolution de la situation et les consignes à suivre; utilisez de préférence une radio munie de piles, l'électricité étant susceptible d'être coupée; vous devez impérativement respecter les consignes formulées par les autorités.

4 - Ne fumez pas

Évitez toute flamme ou étincelle.

4 - N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ils y sont en sécurité; leurs enseignants qui sont formés aux mesures d'urgence (dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité) disposent de consignes de sécurité et s'occupent d'eux. En tentant de les rejoindre, vous risqueriez de vous exposer inutilement et risqueriez de gêner l'acheminement des secours.

4 - Ne téléphonez pas à XPO, ni aux services publics, afin de libérer les lignes et les réseaux mobiles pour les secours; appelez uniquement au numéro spécial qui sera mis à votre disposition et communiqué si nécessaire par les autorités.

A la fin de l'alerte : Son continu

La sirène retentit par le signal de fin d'alerte qui est un son continu, non modulé, pendant 30 secondes. Vous pouvez sortir. Vous devez alors aérer les pièces et remettre en route les ventilations. Si vous pensez avoir été touché par des produits toxiques, autant que faire se peut douchez-vous, changez de vêtements et présentez-vous à un médecin dès la fin de l'alerte.



Signal national de fin d'alerte

30 sec.

*La sirène est testée le 1er mercredi de
chaque mois à 12h00.*